

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Henri FIRINO, Jean-Luc WEINICH, Jacques AUGER, Sylvain LAPEYRE, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Christiane POENOT et Sylvette VASSALIERE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Martine TROUINARD donnant pouvoir à Françoise LECOMTE

Absente : Michèle BROSSARD, Pierre TANC, Nathalie DAILLY

Secrétaire de séance : Sylvette VASSALIERE

Date de convocation : 06/09/2013

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013.

II. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvette VASSALIERE **est désignée** secrétaire de séance.

III. Délibérations :

1. Décision modificative n°3/2013 en fonctionnement

Madame le maire cède la parole à Monsieur FIRINO pour informer le conseil des raisons de la modification du budget 2013 de la commune en section de fonctionnement.

Il explique qu'une diminution du temps de présence d'un agent communal, à compter du mois de septembre 2013, prévue lors de l'élaboration du budget primitif, ne sera pas réalisée et d'autre part, qu'il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants pour permettre le versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité en fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de modifier le budget 2013, section de fonctionnement, comme suit :

- ❖ Virement d'un crédit d'un montant de 4 350 € :
- de l'article FD 022 « Dépenses imprévues »,
 - à l'article FD 6411 « Personnel titulaire » pour 4 100 €,
 - à l'article FD 6413 « Personnel non titulaire » pour 250 €.

2. Participation financière 2013 au Fonds de Solidarité pour le logement (F.S.L)

Madame le maire explique au conseil que depuis le 1er janvier 2005, le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. Les aides sont accordées par le Président du Conseil général sur la base d'un règlement intérieur adopté en Assemblée départementale, et après avis d'une commission locale d'examen.

Le FSL est un Fonds partenarial, abondé essentiellement par le Conseil général mais il reçoit également la participation des communes ou CCAS, des bailleurs et autres organismes (CAF, MSA...). Chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du droit au logement. Pour les bailleurs de logements, le comité de pilotage a fixé une participation de 3€ par logement.

Madame le maire propose au conseil de poursuivre la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement d'Eure-et-Loir sur la même base qu'en 2012, à savoir 10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **décide** d'accorder une participation financière de **10 €** pour le F.S.L. 2013.

IV. Questions diverses

1. Rythmes scolaires : compte-rendu de la réunion de la CC4V.

Madame le maire informe le conseil de sa participation, ainsi que de celle de Monsieur WEINICH, à la réunion de travail avec la Communauté de Communes des Quatre Vallées le 11 septembre dernier, sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. L'objectif de cette réunion était de faire le constat sur les différentes situations et d'élaborer des projets d'organisation pour chaque école communale et regroupement pédagogique. La volonté des élus communautaires est d'aboutir à une solution cohérente et réfléchie sur l'ensemble du territoire.

La prochaine réunion de travail est programmée le 12 novembre prochain. Lorsque l'organisation de chaque établissement sera définie en accord avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et la CC4V, les communes devront délibérer avant la fin de l'année 2013.

Mr MALLET, après avoir rencontré le DASEN, confirme que les volontés concernant la matinée supplémentaire d'école, sur notre département, sont majoritairement orientées vers le mercredi matin.

D'autre part, Madame le maire précise que le projet éducatif territorial (PET) sera décidé globalement pour tout le territoire communautaire, seuls les horaires pourront varier d'une commune à l'autre en fonction de la situation de chaque école. En ce qui concerne Néron, partant du constat que nous ne sommes pas tributaires du transport scolaire, l'organisation hebdomadaire suivante pourrait être la base de discussion auprès du prochain conseil d'école :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi, cours de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h ; pause méridienne de 11h45 à 13h45 ;
- Mercredi matin cours de 8h45 à 11h45

Soit une durée hebdomadaire de 24h de cours.

Les enfants termineraient leur journée de cours à 16h et pourraient rentrer chez eux pour les familles le souhaitant. Les autres seraient pris en charge par l'accueil de loisirs dès 16h. Le mercredi, les enfants qui ne rentreraient pas chez eux seraient pris en charge par l'accueil de loisirs pour le repas et les activités.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) pourraient avoir lieu le lundi et le vendredi pour une heure complète (plus profitable) entre 16h et 17h pour les enfants qui en auraient besoin (anciennement le soutien) et pour lesquels les parents auraient donné leur accord.

Ce mode d'organisation sera présenté à l'équipe d'enseignants lundi 30 octobre pour recueillir leurs avis. L'ensemble du conseil d'école aura également à se prononcer. Notre organisation hebdomadaire finalisée, servira de base aux négociations auprès de la CC4V pour la mise en place du Projet Educatif Territorial.

2. Travaux de la salle des fêtes (Assainissement, parking).

Monsieur BOURDILLAT informe le conseil du report à 2014 de la mise aux normes de la filière d'assainissement de la salle des fêtes. En effet, selon l'Agence de l'Eau Seine Normandie une nouvelle réglementation nécessite des travaux supplémentaires. Le Syndicat des Eaux de Nogent-le-Roi, qui a la maîtrise d'œuvre pour ce chantier, doit lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

D'autre part, Monsieur BOURDILLAT explique au conseil que la conformité de l'éclairage public du parking de la salle des fêtes doit être validée le 3 octobre prochain, sur site, en présence des élus, du bureau d'études Feuille à Feuille, du Syndicat Départemental des Energies et de l'entreprise GUILLO attributaire du marché. Il s'agit de vérifier que les malfaçons concernant le raccordement au réseau d'éclairage public, corrigées depuis par l'entreprise, sont conformes aux normes requises.

Enfin, Monsieur BOURDILLAT précise à l'assemblée que lors de cette visite de conformité, les élus demanderont au bureau d'études ainsi qu'à l'entreprise GUILLO, des explications sur la qualité du revêtement du trottoir de la salle des fêtes. Celui-ci entraîne beaucoup de salissures et de poussière de ciment blanchâtre à l'intérieur du bâtiment, difficilement nettoyable par les locataires de la salle ainsi que par le personnel communal. Une solution sera demandée pour pallier ce problème.

V. Tour de table.

- Commission communication

Monsieur BOURDILLAT explique au conseil qu'il n'y aura pas de bulletin municipal au mois de septembre mais la distribution d'un tract reprenant le calendrier des événements programmés d'ici la fin de l'année 2013. Il demande qu'une date soit prise début novembre afin de préparer le bulletin annuel 2014. Il invite les associations à rassembler dès maintenant les photos et articles sur les différentes manifestations organisées au cours de l'année 2013 en vue de cette réunion de préparation.

- Vide-grenier

Madame LECOMTE soulève le problème du stationnement lors du vide-grenier organisé le 29 septembre prochain. En effet simultanément au vide-grenier se déroulera la fête annuelle de la Saint-Léger autour d'une fête médiévale.

Le pré gracieusement prêté habituellement par la Ferme au Colombier n'est pas disponible cette année. Il faut rapidement trouver une autre solution pour le stationnement des exposants et du public. Madame le maire propose qu'une partie du terrain acquis par la collectivité à l'arrière de l'école serve de parking à l'occasion de cet événement.

- Saint-léger :

Monsieur LAPEYRE informe le conseil qu'une réunion du comité des fêtes a eu lieu le 12 septembre dernier pour lister les différents points techniques liés à cette manifestation. Le planning des préparatifs a été établi et sera transmis aux personnes concernées. Un courrier sera distribué aux riverains de la fête médiévale pour prévenir des éventuelles nuisances sonores.

- Bibliothèque

Madame VASSALIERE informe le conseil que la rentrée de la bibliothèque s'est bien passée. Les renouvellements de cotisations se mettent en place. Par ailleurs elle informe l'assemblée que les ateliers avec les enfants de l'école reprendront en octobre.

- Jumelages :

Madame VASSALIERE fait part au conseil de l'arrivée de la délégation allemande début octobre à Villemeux pour préparer, entre autre, le 40^{ème} anniversaire du jumelage qui unit le canton de Nogent-le-Roi et Heddesheim. Il aura lieu le 12 et le 13 juillet 2014 à Heddesheim.

Une participation financière sera demandée aux personnes qui souhaiteront être prises en charge en car à partir de Nogent-le-Roi. Cette année une marche pourrait être organisée à partir de la frontière française jusqu'à Heddesheim. Les activités traditionnelles organisées soit en Allemagne, soit en France (échanges jeunes, rencontres sportives et artistiques, etc.), seront renouvelées.

- Rentrée scolaire :

Monsieur WEINICH précise au conseil que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les réunions parents-enseignants ont été programmées. Plusieurs projets pédagogiques sont à l'étude, notamment en partenariat avec la bibliothèque (Ecolivre) et avec la municipalité (projet danse sur le thème de la fête médiévale)

- Scènes euréliennes

Monsieur WEINICH rappelle au conseil le spectacle donné par le Quatuor de Chartres dans l'église de Néron le Dimanche 22 septembre à 17h dans le cadre des Scènes Euréliennes. Celui-ci permettra de découvrir la richesse du répertoire de Giuseppe VERDI pour quatuor à cordes.

- Ball trap :

Monsieur AUGER informe le conseil de l'organisation du ball-trap par le Comité d'Animation de la Chasse et de la Pêche de Néron (CACPN) les samedi 14 et dimanche 15 septembre prochain.

- Sortie brame du cerf

Monsieur WEINICH fait part au conseil du bon déroulement de la sortie « Brame du cerf » organisée vendredi 6 septembre dernier par Thierry DELANNOY, Président de CACPN et de la bonne mobilisation des enfants et de leur famille autour de cette découverte de la faune locale.

- Journée du patrimoine

Madame POENOT signale qu'à l'occasion des journées du patrimoine, les portes de l'église Saint-Léger ouvriront au public entre 14h et 18h dimanche 15 septembre. Elle invite le conseil à relayer l'information au plus grand nombre.

- Sente rue des Marais

Madame le maire informe le conseil que l'enquête publique concernant l'aliénation de la sente communale reliant la rue des Marais au chemin rural n°22 dit « du petit carrefour au jeu de paume » se déroulera entre le 12 et le 26 novembre 2013. Monsieur Roland GUILLEMIN, désigné commissaire enquêteur, assurera un accueil du public en mairie, les 12, 16 et 26 novembre.

Un affichage sera fait dans la commune pour informer la population de l'ouverture de cette enquête publique. De plus, l'information sera mise en ligne sur le site internet de la municipalité.

- Visite d'une commission américaine

Monsieur WEINICH explique au conseil avoir reçu la commission américaine « Défense prisoner of war/ missing personnel office » de Washington pour faire des recherches sur le site du crash d'un bombardier B17 du 401th Bomb group sur la commune de Néron le 1^{er} août 1944. Plusieurs membres de cet équipage sont toujours portés disparus.

Les personnes ont été accueillies et renseignées du mieux possible. Les visites sur le site ont été organisées en accord avec les propriétaires. L'aile de l'avion conservée par la commune leur a été montrée et des rendez-vous ont été organisés avec des anciens de la commune, témoins du crash.

Pour remercier la municipalité de cette aide précieuse, autant en images qu'en récits, l'association a offert une médaille qui sera encadrée et visible en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

**Néron, Vendredi 13 septembre 2013
Geneviève LE NEVÉ,
Maire**